

TERRES D'ARMOR HABITAT  
Direction du Patrimoine

**MARCHÉ PUBLIC**  
MARCHÉ DE TRAVAUX

CAVAN, Conception-Réalisation pour  
la construction d'un EHPAD de 76  
places, rue du Général de Gaulle

## Règlement d'appel public à candidatures (RAPC)

Consultation n°  
Date limite de remise des plis  
Procédure de passation

2026-0058-LO  
**01 / 10 / 2026 à 12 heures**  
Procédure avec négociation  
(Article R2124-3 3° et 4°)

# 1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

## ■ Acheteur :

Direction du Patrimoine  
Représentant : Jean-Denis MEGE Directeur Général  
Adresse :  
6, rue des Lys  
22440 PLOUFRAGAN  
Téléphone : 02.96.62.20.90  
Courriel : [service.marches@terresdarmorhabitat.bzh](mailto:service.marches@terresdarmorhabitat.bzh)  
Site internet : <https://terresdarmorhabitat.bzh/>

Les personnes en charge du dossier sont :

- Corentin KERNEAU, Responsable d'Affaires au service Etablissements
- Laurence OLIVIER, Chargée de marchés au service Achats

## ■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **CAVAN, Conception-Réalisation pour la construction d'un EHPAD de 76 places, rue de Général de Gaulle.**

Le projet concernant la construction d'un EHPAD de 76 places sur la commune de Cavan (22), visant à regrouper plusieurs établissements gérés par VYV.

Ce futur EHPAD devra répondre à la mutation démographique et sociétale portée par l'arrivée des baby-boomers au grand âge, ainsi qu'à la multiplication des solutions alternatives et complémentaires au maintien à domicile. Il devra dépasser la logique institutionnelle et hôtelière pour s'inscrire dans une approche domiciliaire, offrant aux personnes accueillies un cadre où elles préservent leur autonomie, se sentent chez elles et conservent leur statut d'habitant et leur rôle social. Il devra également répondre à un enjeu de consentement au risque et de partage des responsabilités, en accompagnant de nouvelles pratiques tant architecturales que professionnelles. Il devra enfin sortir de la posture d'institution-ville repliée sur elle-même pour devenir une ressource ouverte sur son territoire, accessible à l'ensemble des habitants de la commune, en particulier les plus âgés. Cette ouverture devra contribuer à restaurer l'image et la désirabilité des EHPAD, pour les résidents, leurs proches et les professionnels.

Pour ce dossier Terres d'Armor Habitat est accompagnés de différents AMO dont :

- Tribu Energie pour la partie environnementale et énergétique
- NEPSEN et ADMINIMA pour la partie programmatique fonctionnelle et technique

Le budget de l'opération est de 13 354 334,00 € HT (1 102 651 € HT pour la partie études et 12 251 683,00 € HT pour la partie travaux), y compris les éventuelles options qui seront retenues ou non à l'attribution du marché.

| Code CPV   | Libellé CPV                                                                                       |
|------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|
| IA01-9     | Conception et construction                                                                        |
| 71000000-8 | Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection |
| 45211000-9 | Travaux de construction d'immeubles collectifs et de maisons individuelles                        |

### ■ Caractéristiques principales du contrat :

|                                                                                   |                       |                                                                                                      |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  | Objet du contrat      | CAVAN, Conception-Réalisation pour la construction d'un EHPAD de 76 places, rue de Général de Gaulle |
|  | Acheteur              | TERRES D'ARMOR HABITAT                                                                               |
|  | Type de contrat       | Marché de travaux passé en conception-réalisation                                                    |
|  | Structure             | Lot unique - 2 phases (conception et réalisation)                                                    |
|  | Lieu d'exécution      | Rue du Général de Gaulle 22140 CAVAN                                                                 |
|  | Délai                 | 28 mois prévisionnels (10 mois pour les études et 18 mois pour les travaux)                          |
|  | Développement durable | Clause sociale - Clause environnementale                                                             |
|  | Variation des prix    | Révisables (formule)                                                                                 |
|  | Nature des prix       | Prix forfaitaires                                                                                    |

### ■ Allotissement et structure de la consultation :

La consultation n'est pas décomposée en lots pour les motifs suivants : marché de conception-réalisation (Article L2171-2 du Code de la Commande Publique). Elle est décomposée comme suit :

| Type  | Objet, délai            |
|-------|-------------------------|
| Phase | Phase n°1 : Conception  |
| Phase | Phase n°2 : Réalisation |

## 2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCÉDURE

### ■ Procédure de passation :

Marché de conception-réalisation (Articles L2171-2 et R 2171-1 du Code de la Commande Publique) passé en procédure avec négociation (Article R2124-3 3° (avec prestations de conception) et 4° (circonstances particulières liées à sa nature et à sa complexité) Code de la commande publique). L'acheteur est un Office Public de l'Habitat.

### ■ Phasage de la procédure :

La procédure est organisée en deux phases successives : une phase candidature (objet du présent règlement d'appel public à candidature) à l'issue de laquelle au maximum 3 candidats seront retenus pour la phase offre (sous réserve d'un nombre suffisant de candidatures).

### ■ Déroulé de la procédure et planning indicatif :

Phase candidature :

|                                                                                     |                                                                             |                |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|----------------|
|  | Publication de la consultation                                              | Août 2026      |
|  | Retrait du dossier de consultation, élaboration et remise de la candidature | Septembre 2026 |
|  | Analyse et sélection des candidats habilités à remettre une offre           | Octobre 2026   |

## Phase offre :

|                                                                                   |                                                                                                                                        |                |
|-----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
|  | Envoi du DCE complet aux groupements retenus pour la seconde phase, visite de site, élaboration et remise de l'offre par les candidats | Décembre 2026  |
|  | Ouverture des plis                                                                                                                     | Avril 2027     |
|  | Analyse des offres, demandes de précisions éventuelles                                                                                 | Mai-Juin 2027  |
|  | Audition des candidats, analyse des offres finales                                                                                     | Juillet 2027   |
|  | Classement des offres et attribution du contrat                                                                                        | Juillet 2027   |
|  | Information des candidats non retenus                                                                                                  | Juillet 2027   |
|  | Signature et notification du contrat                                                                                                   | Septembre 2027 |

### ■ **Groupements : exigences de qualifications, compétences attendues et forme juridique :**

#### ➤ **Compétences attendues :**

Chaque équipe sera composée au minimum :

- D'une entreprise générale de travaux (mandataire du groupement)
- D'un architecte DPLG ou DE-HMONP, inscrit à l'Ordre des Architectes
- D'un acousticien
- D'un BET Fluides/Thermique/ Photovoltaïque (spécialisation géothermie)
- D'un BET cuisiniste et laverie
- D'un CSSI

Un des membres du groupement ou une co-traitance supplémentaire devra porter les compétences suivantes :

- Architecture d'intérieur
- Paysagisme
- VRD
- Structure
- Démarche environnementale/impact carbone/gestion des déchets

**Pour la compétence géothermie, il est demandé au groupement, au stade de la réalisation de la mission, d'avoir toutes les qualifications (OPQIBI et RGE) nécessaires pour la réalisation des missions d'étude, faisabilité et travaux d'exécution (pour réaliser les dossiers ADEME). Le mandataire fournira l'ensemble des pièces nécessaires complétées pour les dossiers d'aides mobilisables (fonds chaleur...).**

**En cas d'absence, le groupement devra prendre un sous-traitant qualifié sans impact financier sur son offre.**

Le mandataire peut s'adjoindre en complément tous types de compétences techniques qui lui paraîtraient pertinentes pour mener à bien la mission.

Conformément à l'article R2142-26 du Code de la Commande Publique, la composition des équipes ne pourra pas être modifiée entre la remise des candidatures et la signature du marché.

#### ➤ **Clause d'exclusivité / limitation du nombre de candidatures :**

La candidature de l'entreprise générale mandataire et de l'architecte ne peut être présentée que dans un seul groupement, sous peine de rejet de l'ensemble des candidatures dans lesquelles ils se seront présentés.

Les autres cotraitants peuvent être présents dans plusieurs groupements dans la limite de 4 sous peine de rejet de l'ensemble des candidatures dans lesquelles ils se seront présentés.

Ne peuvent participer à cette procédure, directement ou indirectement, les personnes ayant pris part à son organisation et à son déroulement, les membres de leur famille (descendants, ascendants et leur collatéraux), leurs préposés, leurs associés groupés ou ayant des intérêts professionnels communs. Les membres du jury de conception-réalisation ne peuvent en aucun cas participer à cette consultation ou aux missions qui seront confiées au groupement attributaire.

➤ **Missions de maîtrise d'œuvre :**

Les missions attendues pour la maîtrise d'œuvre sont celles définies aux articles R2431-11 à R2431-18 du Code de la Commande Publique :

- APS : à la remise des offres de la seconde phase de la présente procédure, mise éventuellement à jour à l'issue des négociations (après attribution du marché)
- APD
- PRO
- VISA
- DET
- AOR

L'OPC sera confiée à l'entreprise générale mandataire.

Des missions complémentaires seront également demandées comme STD (Simulation Thermique Dynamique), FLJ (Facteur de Lumière du Jour), Dossier sur l'eau.

➤ **Forme du groupement d'entreprises :**

La procédure s'adresse à un groupement d'opérateurs économiques qui aura la charge de la conception puis de la réalisation des travaux.

L'acheteur après attribution pourra imposer la forme d'un groupement conjoint avec mandataire solidaire en raison des conditions particulières d'exécution des prestations tenant à la forme du marché de conception-réalisation. En effet, il est indispensable de disposer d'une entreprise responsable et solidaire financièrement de la totalité des prestations intégrées dans le marché global.

Le mandataire du groupement devra être l'entreprise en charge de la réalisation des travaux tous corps d'état.

L'entreprise générale de travaux ou les entreprises de travaux sont associées aux études de conception.

Il est rappelé que les membres du groupement doivent également posséder une assurance couvrant leur participation à la conception, notamment pour les désordres susceptibles d'engager leur responsabilité décennale et couvrant leur responsabilité civile.

En application de l'article L2171-7 du Code de la Commande Publique, l'équipe de maîtrise d'œuvre chargée de la conception de l'ouvrage et du suivi de sa réalisation doit être identifiée dès la candidature, et réalisera les éléments de mission définis à l'article L2431-1 du Code de la Commande Publique, adaptés à la spécificité du marché de conception-réalisation, objet de la présente consultation.

*Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).*

*Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.*

■ **Dossier de candidature**

Le dossier de candidature de l'acheteur contient les documents suivants :

- Déclaration du candidat (DC2) : Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement

- Fiche programme de l'opération
- Lettre de candidature (DC1) : Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants
- RAPC : Règlement d'appel public à la concurrence
- Cadre de réponse Excel
- Fiches présentation modèles Powerpoint

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://marches.megalis.bretagne.bzh>.

■ **Visite des lieux :**

Une visite de site sera organisée avec les 3 groupements retenus pour la seconde phase de la procédure. Le Règlement de Consultation spécifique à cette phase détaillera les modalités de cette visite.

■ **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://marches.megalis.bretagne.bzh>.

■ **Autres dispositions : indemnisation des prestations en phase 2 (remise des offres)**

Les groupements candidats admis à la seconde phase de la procédure (remise des offres) devront remettre une offre de niveau APS.

Chaque offre déclarée conforme sera rémunérée au maximum 60 000,00 € HT.

Toutefois, le montant de la prime pourra être réduit dans l'hypothèse de prestations insuffisantes ou non conformes au Dossier de Consultation de la procédure. La décision du maître d'ouvrage sera motivée et sans appel. La rémunération de l'attributaire du marché tiendra compte de la prime qu'il aura perçue.

■ **Variantes :**

L'ouverture éventuelle aux variantes et le détail des prestations supplémentaires éventuelles seront communiqués aux candidats admis à la seconde phase de la procédure.

### 3. PRÉSENTATION DES CANDIDATURES

■ **Modalités de remise des candidatures :**

Les candidatures doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://marches.megalis.bretagne.bzh>.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

TERRES D'ARMOR HABITAT  
Service Achats Publics Responsables  
6 rue des Lys  
22440 PLOUFRAGAN  
Contact : Mégalis Bretagne  
Courriel : [service.marches@terresdarmorhabitat.bzh](mailto:service.marches@terresdarmorhabitat.bzh)

Les candidatures doivent être rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

■ **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

➤ **Un dossier administratif :**

| Document                                                                                                                      | Descriptif                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Situation juridique</b>                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Lettre de candidature (DC1)                                                                                                   | <i>Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie) dûment complétée.</i>                                                                                                                           |
| <b>Capacité économique et financière</b>                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Déclaration du candidat (DC2)                                                                                                 | <i>Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie) dûment complétée.</i>                                                                                                                                |
| <br>Exigence d'un chiffre d'affaires minimum | <i>Terres d'Armor Habitat impose un chiffre d'affaires minimum moyen sur les trois dernières années (2023, 2024, 2025) de <b>15 000 000 € HT pour le mandataire</b> afin de s'assurer que celui-ci possède les capacités nécessaires pour répondre au besoin de l'acheteur.</i> |

**Présentation des documents :** le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant présenté le candidat devra joindre :

- Les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

➤ **Un dossier technique :**

Un cadre de réponse (sous forme Excel) ainsi qu'un Powerpoint sont joints au présent Règlement d'Appel Public à candidature.

Le candidat devra impérativement compléter ces documents qui présenteront toutes les informations nécessaires afin d'apprécier les critères de jugement des candidatures.

Si ces documents ne sont pas remis à l'appui de la candidature, celle-ci sera déclarée irrégulière et non régularisable.

Attention : le document excel est décomposé en plusieurs onglets, tous sont à compléter. Idem pour la partie Powerpoint.

Les éléments suivants seront fournis et serviront de base à l'appréciation des candidatures selon les critères énoncés ci-après :

| Document                                     | Descriptif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|----------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Capacité technique et professionnelle</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Note de présentation du groupement :</b>  | <p>La note de présentation devra comprendre les informations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La composition de l'équipe avec les moyens de chacun des membres du groupement<br/><u>Cadre de réponse</u> : Fichier Excel / Onglet 1-Équipe + PPT</li> <li>- Un organigramme, tant pour la partie études que pour la partie travaux sera à présenter, en y faisant ressortir les interlocuteurs dédiés.<br/><u>Cadre de réponse</u> : Fichier Excel / Onglet 2 - Organigramme</li> <li>- Motivation des partenaires du groupement à répondre « ensemble »<br/><u>Cadre de réponse</u> : Fichier Excel / Onglet 3 - Motivations</li> <li>- Quels sont vos retours d'expérience en conception-réalisation ou marché de complexité équivalente ?<br/><u>Cadre de réponse</u> : Fichier Excel / Onglet 4 – Retours expériences</li> </ul> <p><b>L'attention des candidats est attirée sur le fait que les éléments sortant du cadre de réponse ne seront pas pris en compte dans l'analyse.</b></p>                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Un dossier références :</b>               | <p><b>a) Pour l'entreprise générale mandataire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 3 références livrées, significatives et pertinentes au regard de l'objet du marché de moins de 10 ans, relatives à des projets réalisés de technicité équivalente.<br/><u>Se référer au Cadre de réponse</u> : Fichier Excel / Onglet 5-Références + PPT</li> </ul> <p><b>b) Pour l'architecte cotraitant (en cas de pluralité d'architectes, identifier le principal) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 3 références livrées, significatives et pertinentes au regard de l'objet du marché de moins de 10 ans, relatives à des projets réalisés de technicité équivalente.<br/><u>Se référer au Cadre de réponse</u> : Fichier Excel / Onglet 5-Références + PPT</li> </ul> <p><b>c) Pour chaque compétence demandée au présent RC</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 3 références livrées, significatives et pertinentes au regard de l'objet du marché, relatives à des projets réalisés de technicité équivalente.<br/><u>Se référer au Cadre de réponse</u> : Fichier Excel / Onglet 5-Références + PPT</li> </ul> <p><b>L'attention des candidats est attirée sur le fait que les éléments sortant du cadre de réponse ne seront pas pris en compte dans l'analyse.</b></p> |

## 4. JUGEMENT DES CANDIDATURES

### ■ Critères de sélection :

Les candidatures sont analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

| Critère et pondération                              | Descriptif                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|-----------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1. Composition et organisation du groupement (60 %) | Pertinence de la composition de l'équipe, des compétences et qualifications, de l'expérience et de l'organisation proposées compte tenu de la nature et de la complexité du projet, analysées au travers des réponses apportées dans la note de présentation du groupement. |

| Critère et pondération                         | Descriptif              |
|------------------------------------------------|-------------------------|
| 2. Qualité et pertinence des références (40 %) | Cf descriptif article 3 |

■ **Limitation du nombre de candidats admis à présenter une offre :**

Au terme de l'analyse des candidatures et après avis de la Commission d'Attribution des Marchés, le Pouvoir Adjudicateur sélectionnera 3 groupements pour la seconde phase de la procédure (sous réserve d'un nombre de candidats suffisant de candidatures).

■ **Régularisation des candidatures :**

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une candidature irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle soit acceptable. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi la candidature sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des candidatures.

## 5. SECONDE PHASE DE LA PROCEDURE – PHASE OFFRE – INFORMATIONS PRATIQUES

■ **Organisation générale :**

Le dossier complet sera adressé uniquement aux 3 équipes sélectionnées pour participer à la phase 2 de la procédure. Il sera téléchargeable sur la plateforme de dématérialisation : <https://megalis.bretagne.bzh>

Une visite de site sera organisée lors de la seconde phase, avec les équipes candidates retenues. Les modalités de cette réunion technique seront précisées dans le Règlement de la Consultation spécifique à cette deuxième phase de la procédure.

### **Clause d'insertion sociale :**

Une clause d'insertion sociale sera liée à cette opération.

Sur le volet études, le choix sera laissé au titulaire entre :

- L'accueil d'une immersion facilitée
- La participation à un forum d'emploi
- L'organisation d'une porte ouverte (visite de chantier ou bureau pour expliquer le rôle du maître d'oeuvre dans les projets)

Sur le volet travaux :

- 2 205 heures d'insertion sociale

Ce nombre d'heures sera potentiellement revu en phase offre.

La ventilation des heures devra être effectuée sur les différents corps d'état à l'issue de la phase conception, et en accord avec le facilitateur.

Les modalités de mise en œuvre des heures d'insertion seront explicitées dans les documents contractuels de la phase offre de la procédure.

### **■ Dossier de consultation fournis aux candidats :**

Le dossier de consultation sera remis aux candidats retenus par la Commission. Il sera téléchargeable sur la plateforme de dématérialisation : <https://megalys.bretagne.bzh>

Il comprendra notamment :

- Le Règlement de Consultation – phase offre (RC)
- Un Acte d'Engagement et ses annexes (AE)
- Le Cahier des Clauses Administratives et Particulières (CCAP)
- Le programme de l'opération et ses annexes

### **■ Documents à produire par les candidats :**

Le détail des pièces à fournir sera communiqué aux candidats admis à la seconde phase de la procédure dans le règlement de consultation spécifique à cette seconde phase.

Il sera demandé des prestations niveau APS. Le groupement aura également à produire diverses notices permettant de juger l'offre selon les objectifs du programme.

Des visuels et perspectives seront à produire.

### **■ Critères de jugement des offres :**

Les modalités exactes d'examen des prestations seront explicitées dans le règlement spécifique à la phase de remise des offres.

### **■ Auditions :**

Le marché est passé en procédure avec négociation. Les candidats admis à présenter une offre seront auditionnés par le jury de conception-réalisation.

Cette audition sera l'occasion pour les candidats de présenter leur offre, justifier leurs choix techniques et l'adéquation entre les solutions techniques envisagées et le projet.

Des questions pourront être adressées aux candidats préalablement à l'audition afin de préparer leurs réponses, le cas échéant. Ces questions pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres.

Si les offres des candidats devaient évoluer suites aux auditions, ils seraient invités à remettre par écrit leur offre finale, dans un temps imparti.

Ainsi, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement, sur la base des critères de jugement énoncés dans les pièces de la consultation.

Ces auditions seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats.

Toutefois, l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

## 6. JURY DE CONCEPTION-REALISATION

Le pouvoir adjudicateur met en place un jury afin de sélectionner les candidatures retenues pour la seconde phase de la procédure, puis l'offre.

## 7. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des candidatures leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://marches.megalis.bretagne.bzh>. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des candidatures à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide. En cas d'empêchement, écrire à : [service.marches@terresdarmorhabitat.bzh](mailto:service.marches@terresdarmorhabitat.bzh)

### ■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Rennes  
3, Contour de la Motte  
CS 44416  
35044 Rennes  
Téléphone : 02 23 21 28 28  
Courriel : [greffe.ta-rennes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-rennes@juradm.fr)  
Télécopie : 02 99 63 56 84  
Site internet : [rennes.tribunal-administratif.fr](http://rennes.tribunal-administratif.fr)

### Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

**Communication aux tiers :** Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

**Droits d'accès, de rectification, de suppression :** Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : [dpo@terresdarmorhabitat.bzh](mailto:dpo@terresdarmorhabitat.bzh) ou enfin, directement auprès de la CNIL ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).

**Durée de conservation des données personnelles :** Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.



**Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :**

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)

[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)

[Médiateur des entreprises](#)

[CCAG Travaux du 30 mars 2021](#)